



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0292

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 67
Pouvoirs : 5
Absents : 0
Excusés : 7

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

3/12/2020
et affichage le

3/12/2020
Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Jean-François CLAPPAZ à Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4.8 du règlement intérieur du conseil communautaire,
Vu les statuts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes,
Vu la délibération n°DEL-2020-0232 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 21 septembre 2020 relative à la désignation de représentants au sein de la SPL Eaux de Grenoble Alpes,

Monsieur le Président rappelle que le conseil de communauté du 21 septembre 2020 a procédé à la désignation des représentants du Grésivaudan au sein de la SPL Eaux de Grenoble Alpes : deux représentants au sein du Conseil d'Administration de la SPL, un représentant au comité d'orientation stratégique ; un représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Monsieur Philippe LORIMIER, qui représente Le Grésivaudan au sein du Conseil d'Administration de la SPL, a indiqué ne plus souhaiter exercer cette représentation.

Ainsi, il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Les personnes pouvant se porter candidates sont les conseillers communautaires titulaires. Au moment de leur désignation :

- les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 85 ans ;
- le président du conseil d'administration ne peut avoir plus de 70 ans au moment de sa désignation

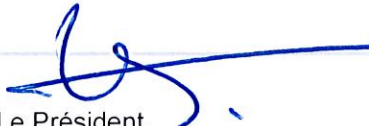
Madame Annie FRAGOLA s'est portée candidate.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Une seule candidature ayant été déposée, cette désignation prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, après en avoir donné lecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,
Henri BAILE